REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 1 juin 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

"Localement vôtre": valoriser le terroir en stimulant l'économie

Le canton investit près de 4 millions de francs pour stimuler la relance économique à travers la vente de produit du terroir et une exonération de taxes aux exploitants. Pour pallier aux difficultés économiques rencontrées par certains secteurs, le canton finance un plan de relance inédit: soutenir la reprise en favorisant la consommation de produits locaux. Une plateforme, développée par la société "Genève avenue", permettra de valoriser des offres de qualité, orientées sur les notions de produits de proximité et de durabilité dans le domaine de la consommation. Cette opération permettra de déguster les produits du terroir genevois tout en soutenant les producteurs locaux.

Localement vôtre, c'est une idée simple: les client-e-s peuvent acheter des bons de valeurs différents sur la page: geneveavenue.ch/fr/bons-geneve-terroir, ils bénéficient, grâce à l'aide de l'Etat, d'un rabais de 20% (mais au maximum de 300 francs par offre). Quant au prestataire, il recevra une plus-value de 10%. "Le Conseil d'Etat encourage la consommation des produits genevois par une augmentation de la vente directe de produits agricoles, brassicoles et viticoles" confie Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

Déguster les produits et soutenir les producteurs

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi accordant une subvention cantonale de 3,7 millions de francs aux producteurs locaux touchés par la crise économique. Sur cette somme, 2,75 millions serviront à financer ce projet de bons d'achat, le solde servira à diminuer les charges des exploitants au travers d'une exonération en grande partie des contributions à la promotion. Accepté à l'unanimité par le Grand Conseil, ce projet de relance économique est dès aujourd'hui opérationnel et durera jusqu'à l'épuisement du financement alloué au projet. Il est possible d'obtenir également des bons en format digital, qui peuvent être utilisés sur un smartphone ou être imprimés. Ces bons peuvent être achetés directement sur geneveavenue.ch, toutes les informations sont disponibles sur le site.

Grâce aux 2,75 millions de francs d'argent public injectés dans cette opération, cela permettra d'une part de générer un chiffre d'affaires de plus de 9 millions de francs en faveur de l'économie genevoise et plus particulièrement des producteurs locaux, les acteurs économiques parmi les plus fortement touchés par la crise liée au COVID-19. Mais d'autre part "c'est un moyen de favoriser un acte citoyen responsable en vue de (re)découvrir les produits du terroir genevois. Cette action de relance par le local bénéficiera aussi à l'ensemble de la population", conclut le magistrat Antonio Hodgers.

Par ailleurs, l'aide en faveur des producteurs locaux ne s'arrête pas là. Afin de diminuer les charges financières des exploitants et encaveurs, le projet de loi prévoit, en outre, de les exonérer en grande partie du paiement des contributions destinées à la promotion des produits vitivinicole pour les années 2020 et 2021. C'est ainsi que seuls 10% du montant de la contribution normalement due ne sera facturé, le solde, soit 950'000 francs, étant pris en charge par le canton, de manière à garantir la poursuite des actions, essentielles en cette période particulière, de l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).

Visionner la vidéo de présentation "Comment ça marche?"

Bons du terroir - Comment ça marche?

Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DT, T. 076 304 20 66.